

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPVI 11 Subventions à treize associations menant des actions sur le quartier politique de la ville Porte de Vanves (14e). Première enveloppe pour 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 14e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Carrefour 14 (9966 / 2012-01708) pour une action Insertion Formation Emploi.

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Florimont le château ouvrier (12706 / 2012-01813), pour une action de mobilisation des associations pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association culturelle et sociale Eure Maindron Didot ACSEMD (20089 / 2012-1703), pour des événements pour développer le lien social dans la cité de l'Eure et dans le quartier Plaisance Porte de Vanves.

Article 4 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (12345 / 2012-01708), pour un projet d'accès au droit et insertion.

Article 5 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à la compagnie du bouche à bouche Catherine Hubeau (12107 / 2012-01769), pour le projet rue(S) libre(S).

Article 6 : Une subvention globale de 3.000 euros est attribuée à l'association Léo Lagrange IDF (12125) : 1.500 euros pour une action animation et vie de quartier (2012-01800) et 1.500 euros pour des animations socioculturelles et intergénérationnelles (2012-01801).

Article 7 : Une subvention globale de 2.000 euros est attribuée à l'association les jardins numériques (13732) 1.000 euros pour Les TICs pour tisser le lien social / Formations numériques en pied d'immeubles (2012-02347) et 1.000 euros pour un projet "Café Rue" (2012-01864).

Article 8 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association les mains agiles (13185 / 2012-01899) pour un défilé costumé du printemps à la Porte de Vanves.

Article 9: Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Urbanisme et démocratie (11505 / 2012-01959) pour la fête des 3 communes Malakoff Paris Vanves.

Article 10 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association le Moulin (16410 / 2012-01850) pour l'action les Minos du moulin.

Article 11 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Danse la vie (9525 / 2012-02441) pour des ateliers d'éducation par le mouvement: savoirs et savoir vivre.

Article 12 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée l'association la compagnie Nathalie Sévilla (12025 / 2012-01782) pour une aide à l'insertion et à la citoyenneté de jeunes en grande difficulté par l'initiation aux métiers du spectacle et par le partage de l'art.

Article 13 : Une subvention de 500 euros est attribuée l'association Rouvier Plaisance (13528 / 2012-01951) pour un ciné club de proximité.

Article 14 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 29.000 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 - Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers, du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.